



EPREUVE : Criterium Jean-Louis Dumont

VISA ASAF N° : 2026/028

DATE : 2, 3 et 4 octobre 2026

ORGANISATEUR : Ecurie Hesbaye Asbl

N° D'ENTREPRISE : 0409 794 217

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

Rue du Parc Industriel, 8 – 4300 Waremmé

REGLEMENT PARTICULIER

De manière générale et sauf exception reprise dans le présent règlement particulier, les derniers règlements en date de l'ASAF sont d'application, à savoir :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes



PIRAGRI

I. TIMING GENERAL

10/08/2026		Début des engagements via la plate- forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. (Voir Art. 3.3.9 du RSG)
25/09/2026	12h00	Clôture des inscriptions à droits simple
		Clôture des inscriptions à la journée VIP
		Clôture des inscriptions au Shake Down (SD)
29/09/2026	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés de 20%
	21h00	Attribution des numéros
	22h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
02/10/2026	08h00	Ouverture des VA et VT pour la journée VIP Lieu communiqué le 00/00/0000 aux participants
	09h00	Départ de la première voiture pour la journée VIP
	11h30	Clôture des VA et VT de la journée VIP
	11h45	Affichage et officialisation de la liste des Pilotes et voitures participant à la Journée VIP
		Affichage et officialisation de la liste des "passagers" participant à la Journée VIP.
	12h00	Fin de la journée VIP
	12h00	Ouverture des VA et VT pour le Shake Down (S.D.) - Voir Art. 16 du RPR Lieu communiqué le 00/00/0000 aux participants
	12h30	Début du S.D.
	16h00	Clôture des VA et VT du S.D.
	16h15	Affichage et officialisation de la liste des participants au Shake Down
	18h00	Fin du S.D.
03/10/2026	08h30	Ouverture du secrétariat de l'épreuve tutélaire DRIVE IN : Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, etc.) feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage le 30/09 au soir
	09h00	Début des reconnaissances
	10h00	Ouverture des VT. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux 30/09 au soir
	10h15	Clôture de la distribution du Roadbook
	18h00	Clôture des VT
	18h30	Fermeture du secrétariat
	20h00	Fin absolue des reconnaissances
04/10/2026	06h30	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	06h50	Fermeture des VT complémentaires
	07h00	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	07h15	Heure d'entrée au parc de départ de la première voiture
	07h30	Officialisation de la liste des voitures et équipages qualifiés à prendre le départ.



CH  SSIS **LEMMENS**
HANNUT – 019/51.40.14



BORTOLIN

TIMING DETAILLE

Critérium JL DUMONT 2026

PAGE
0

HORAIRE-PARCOURS SR-PH / DIV 4-3-2-1/ DEMO

CH	LOCALISATION	EC Dist.	Liaison Dist.	Total Sect.	Total Dist.	Moyenne	Temps Prévu	Heure N° 1	Heure 999	
					Nbre Voitures	180			03:00	
CH 0	Parc fermé OUT - Assistance Pneu IN					-		07:30	10:30	
CH 0A	Assistance Pneus OUT					00:15		07:45	10:45	
CH 1	Viemme		8,68	8,68	8,68	37,20	00:14	07:59	10:59	
EC 1	DONCEEL	13,18			21,86		00:03	08:02	11:02	
CH 2	Vaux-Borset		11,21	24,39	33,07	48,78	00:30	08:32	11:32	
EC 2	TOURINNE	12,19			45,26		00:03	08:35	11:35	
CH 2A	Waremmé - Regroup 1 IN		8,29	20,48	53,55	49,15	00:25	09:00	12:00	
CH 2B	Waremmé - Regroup 1 OUT - Assistance IN				Regroup	00:24		09:24	12:24	
					Assistance	00:25				
CH 2C	Assistance OUT							09:49	12:49	
CH 3	Oleye		5,49	5,49	59,04	25,34	00:13	10:02	13:02	
EC 3	OPHEERS	8,20			67,24		00:03	10:05	13:05	
CH 4	Lens-sur-Geer		5,26	13,46	72,50	44,87	00:18	10:23	13:23	
EC 4	OREYE	6,77			79,27		00:03	10:26	13:26	
CH 4A	Waremmé Regroup 2 IN		5,88	12,65	85,15	44,65	00:17	10:43	13:43	
CH 4B	Waremmé - Regroup 2 OUT - Assistance IN				Regroup	00:24		11:07	14:07	
					Assistance	00:25				
					Nbre Voitures	150			02:30	
CH 4C	Assistance OUT					-		11:32	14:02	
CH 5	Viemme		8,68	8,68	93,83	37,20	00:14	11:46	14:16	
EC 5	DONCEEL	13,18			107,01		00:03	11:49	14:19	
CH 6	Vaux-Borset		11,21	24,39	118,22	48,78	00:30	12:19	14:49	
EC 6	TOURINNE	12,19			130,41		00:03	12:22	14:52	
CH 6A	Waremmé - Regroup 1 IN		8,29	20,48	138,70	49,15	00:25	12:47	15:17	
CH 6B	Waremmé - Regroup 1 OUT - Assistance IN				Regroup	00:24		13:11	15:41	
					Assistance	00:25				
CH 6C	Assistance OUT							13:36	16:06	
CH 7	Oleye		5,49	5,49	144,19	25,34	00:13	13:49	16:19	
EC 7	OPHEERS	8,20			152,39		00:03	13:52	16:22	
CH 8	Lens-sur-Geer		5,26	13,46	157,65	44,87	00:18	14:10	16:40	
EC 8	OREYE	6,77			164,42		00:03	14:13	16:43	
CH 8A	Waremmé Regroup 2 IN		5,88	12,65	170,30	44,65	00:17	14:30	17:00	
CH 8B	Waremmé - Regroup 2 OUT - Assistance IN				Regroup	00:24		14:54	17:24	
					Assistance	00:25				
					Nbre Voitures	130			02:10	
CH 8C	Assistance OUT					-		15:19	17:29	
CH 9	Viemme		8,68	8,68	178,98	37,20	00:14	15:33	17:43	
EC 9	DONCEEL	13,18			192,16		00:03	15:36	17:46	
CH 10	Vaux-Borset		11,21	24,39	203,37	48,78	00:30	16:06	18:16	
EC 10	TOURINNE	12,19			215,56		00:03	16:09	18:19	
CH 10A	Waremmé - Regroup 1 IN		8,29	20,48	223,85	49,15	00:25	16:34	18:44	
CH 10B	Waremmé - Regroup 1 OUT - Assistance IN				Regroup	00:24		16:58	19:08	
					Assistance	00:25				
CH 10C	Assistance OUT							17:23	19:33	
CH 11	Oleye		5,49	5,49	229,34	25,34	00:13	17:36	19:46	
EC 11	OPHEERS	8,20			237,54		00:03	17:39	19:49	
CH 12	Lens-sur-Geer		5,26	13,46	242,80	44,87	00:18	17:57	20:07	
EC 12	OREYE	6,77			249,57		00:03	18:00	20:10	
CH 12A	Waremmé PODIUM		5,88	12,65	255,45	44,65	00:17	18:17	20:27	

	EC	Liaison	Total
KM TOTAL	121,02	134,43	255,45

Mise à jour le 02/06/2026



II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL Ecurie Hesbaye organise, les 2,3 et 4 octobre 2026, Critérium JL DUMONT, 43ème édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course	RAVET Jacques	Lic ASAF n°401
- Directeur de course adjoint principal	FRANKENNE Jennifer	Lic ASAF n°416
- Directeur de course adjoint	DE CONINCK Fabienne	Lic ASAF n°689
	JAVAUX Olivier	Lic ASAF n°549
- Directeur de la sécurité	VIGNAUX Thierry	Lic ASAF n°554
- Directeur de la sécurité adjoint principal	PARIS Pierre-Edouard	Lic ASAF n°551
- Directeur de la sécurité adjoint	DELDIME Didier	Lic ASAF n°636
	JAMOUL Olivier	Lic ASAF n°631
	JAMOUL Daniel	Lic ASAF n°630
	JANSSENS Kévin	Lic ASAF n°542
- Secrétaire du meeting	ROWIE Nathalie	Lic ASAF n°90160
- Secrétaire adjoint :	VAN DEN BERGH Marie	Lic ASAF n°90113

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- Collège des Commissaires Sportifs		
Président	JENET Michel	Lic ASAF n°112
Membres	RESTIAUX Fabienne	Lic ASAF n°731
	ROQUET Michel	Lic ASAF n°951
- Collège des Commissaires Techniques		
Président	GILBERT Georges	Lic ASAF n°973
Membres	GERLACHE Eric	Lic ASAF n°434
	LIEMANS Katia	Lic ASAF n°902
	MONBALLIN Didier	Lic ASAF n°431
	NEZER Patrick	Lic ASAF n°439
	SAINT REMY Guy	Lic ASAF n°406
Secrétaire	CATOUL Marie-Luce	Lic ASAF n°964
	SCHULJENKO Nicole	Lic ASAF n°409
Inspecteur "Sécurité "	LEJEUNE Guy	Lic ASAF n°728

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents	ANNEMANS Yvo	Lic ASAF n°541
	JADOT Jérôme	Lic ASAF n°418
	KRONER André	Lic ASAF n°147
- Responsables des EC		
Responsable S.D. – J VIP	BORLEZ Robert	Lic ASAF n°534
Responsable ES 1 – 5 – 9	DELAUNOIS Alain	Lic ASAF n°465
Responsable ES 2 – 6 – 10	BORLEZ Robert	Lic ASAF n°534
Responsable ES 3 – 7 – 11	OMBELET Katleen	Lic ASAF n°353
Responsable ES 4 – 8 – 12	MODAVE Louis	Lic ASAF n°653

- Chefs de Sécurité des EC

Chef de Sécurité S.D. – J VIP	MAERVOET Nathalie	Lic CAS n°21171 B1S1
Chef de Sécurité ES 1 – 5 – 9	DACQUIN Sandrine	Lic CAS n°20723 B1S1
Chef de Sécurité ES 2 – 6 – 10	MAERVOET Nathalie	Lic CAS n°21171 B1S1
Chef de Sécurité ES 3 – 7 – 11	PATERNOTE Ives	Lic VAS n°1346
Chef de Sécurité ES 4 – 8 – 12	MODAVE Christophe	Lic CAS n°20053 B1S1



Secours médicaux

- Equipe médicale : CRS MédecinResp : DEJAIFVE Stéphane
- Ambulances : Ambuce RT..... Nombre : 6(1 par EC + 1 au PC + 1 au J VIP/S.D.)

Identité et attributions des juges de faits :

Officiels désignés dans l'article ci-dessus + THIRION Maxime, KRESERVE Dimitri, JACQUEMART Steven, DELBBRUYERE Léa, HENAUX Jules, LESAGE Jean, LIBIOUL Pierre, SCHVARCZ André, TARGNION Yves, GAYE Eugene, VINCENT Yvette, SCHVARCZ Edwige, DELSEMME Nicolas, MOERNAUT Patrice, LERUTH André, PONTIERE Roger.

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Type d'épreuve	Rallye type B	RPR 26
Championnat FWB	OUI	RPR 24 et 25
Championnats CSAP	Toutes CSAP	RPR 24 et 25
Top Master Challenge	OUI	RPR 25.1.3.1
Challenge Bruno Thiry	OUI	RPR 25.2.1
Epreuve OPEN	OUI	RSG 2.1.2

Art. 3. Admission des véhicules – Nombre d'engagés – Licence TP-L

DIVISIONS	Acceptée Pour l'épreuve ?	Art RPR de référence	Nombre d'engagés maximum Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR	TP-L Accepté ?
Division 1.2.3 et 4	OUI	26.11.1 à 26.11.4	160	NON
Ph Classic et PH S/R	OUI	26.11.5		NON
Histo - Démo	OUI	26.11.6	15	NON
Regularity VHRS	NON	26.11.7 à 26.11.9		

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 175

Remarques importantes

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie lors de la clôture des inscriptions à droits simples n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

Le formulaire de demande de TP-L est disponible sur le site internet : www.asaf.be

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

Annexes facultatives (SD et/ou "Journée VIP")

Le nombre de participants est limité à 60, en ce qui concerne le Shake Down

Le nombre de participants est limité à 60, en ce qui concerne la "Journée VIP"



Art. 4. Description du parcours

4.1 Constitution du parcours :

Nombre d'étapes	1
Nombre de boucles	3
Nombre d'épreuves de classement par boucle	4

Étape 1

EC	Longueur	Ligne / Show	% Asphalte	% Non revêtu
EC 1	13,18 km	Ligne	100%	0 %
EC 2	12,19 km	Ligne	100 %	0 %
EC 3	8,20 km	Ligne	100 %	0 %
EC 4	6,77 km	Ligne	100 %	0 %

Total : 255,45 Km, dont 121,02 Km d'ES, comprenant 0% de chemins non revêtus en dur.

Les Divisions **PH** prendront le départ **avant** les concurrents des autres Divisions.

La Division **Histo-Démo** prendra le départ après les concurrents des autres Divisions.

4.2. "Super Rallye Intégral" (Voir Art.2.1.14. du RPR)

Le système de "Super Rallye Intégral" est d'application dans cette épreuve.

4.3. Shakedown (SD) (Voir Art. 2.1.5 et 16.1. du RPR) uniquement pour rallye de type B

Afin de permettre aux concurrents d'effectuer des tests dans un cadre sécurisé, un Shake Down sera organisé :

DATE	02/10/2026
Heures	12h30 à 18h00
Localisation	Rue de la Barrière 94 à 4300 WAREMME
Kilométrage	8,85 km dont 0 km de non revêtu

Le "Shakedown" est strictement réservée aux **PILOTES**, **COPILOTES** et **VOITURES** officiellement et complètement inscrits à l'épreuve tutélaire. **Ce point est de stricte application sous peine de mise hors course pour l'ensemble du meeting.**

LA ZONE DE SECOURS HESBAYE impose que chaque stand d'assistance doit être muni d'un extincteur à poudre d'au moins une unité d'extinction (équivalent à 6 kg) en ordre de validité.

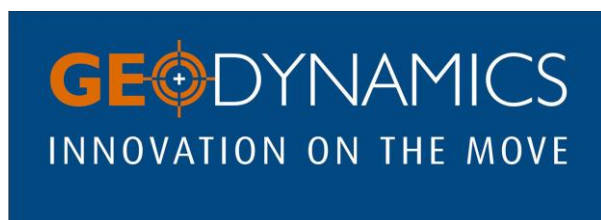
4.4. La journée VIP (Voir Art. 2.1.5 et 16.2. du RPR) uniquement pour rallye de type B

Dans le même esprit, une "Journée VIP" réservée aux **pilotes** et **voitures** inscrits à l'épreuve tutélaire, sera organisée.

DATE	02/10/2026
Heures	09h00 à 12h00
Localisation	Rue de la Barrière 94 à 4300 WAREMME
Kilométrage	8,85 km dont 0 km de non revêtu

La "Journée VIP" est strictement réservée aux **PILOTES** et **VOITURES** officiellement et complètement inscrits à l'épreuve tutélaire. **Ce point est de stricte application sous peine de mise hors course pour l'ensemble du meeting.**

LA ZONE DE SECOURS HESBAYE impose que chaque stand d'assistance doit être muni d'un extincteur à poudre d'au moins une unité d'extinction (équivalent à 6 kg) en ordre de validité.



Art. 5. Engagement

5.1. Procédure et paiement de l'engagement

La demande d'engagement doit être complétée sur la plate-forme "Engagements en ligne" de l'ASAF, via son site Internet www.asaf.be.

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus, s'ils ne possèdent pas "d'espace personnel" dans la base de données ASAF**, de téléverser, lors de leur inscription en ligne, une copie (au format JPEG), de leurs licences (VAS/Étrangère), en cours de validité (c.-à-d. année **2026**).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité

Les formalités, relatives aux manifestations annexes éventuelles (SD – Journée VIP) devront parvenir à l'organisateur de la même manière.

Le montant des frais d'engagement cumulés devra **OBLIGATOIREMENT** parvenir à l'organisateur par virement bancaire dans les mêmes délais que ceux de l'engagement en ligne, repris dans l'encadré ci-dessous.

Les frais d'inscription sont à verser au compte :

N° : BE32 3400 8584 1402 (BIC : BBRUBEBB) Intitulé : ECURIE HESBAYE ASBL – 4280 HANNUT

Communication : JLD 2026 – Equipage X/Y

5.2 Montants des engagements :

Divisions	Jusqu'au 25/09	Jusqu'au 29/09
D1-D2-D3	505 €	605 €
D4	575 €	690 €
D PH'S (Classic/SR)	505 €	605 €
D Histo-Démo	345 €	415 €
Shake-Down	120€	
Journée VIP		
Passagers "Journée VIP"	10 € (+25 € si TP-L)	

Si le concurrent **refuse la publicité** de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25 % (y compris pour les divisions "Prov'historic's" et "Histo-Démo"), **majoration calculée sur les prix déjà éventuellement majorés pour inscription tardive** - Voir art. 5 du RPR et 5.2 ci-avant, du présent règlement).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit

5.3. Remboursements : Voir R.S.G Article 9.4, 9.5 et 9.6

Art. 6. Vérifications administratives (V.A.)

DATE	03/10/2026
LOCALISATION	Rue Hyacinthe Docquier 82/B, 4300 Waremmme
HEURES D'OUVERTURE DES V.A.	De 08h30 à 10h15
LOCALISATION REPRISE DES LICENCES	V.T.

Les Commissaires Sportifs procéderont à des contrôles aléatoires des documents (permis de conduire + certificats divers) qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises). L'équipage tiendra donc, en permanence, ces documents à disposition des officiels.

Art. 7. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture (Certificat d'immatriculation, Carte d'assurance et Contrôle technique) devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Rappel : Les **VT sommaires** auxquelles seront soumis les véhicules participant à l'éventuel Shake Down et/ou "Journée VIP" **ne dispenseront pas les participants de se présenter aux VT préliminaires générales.**

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions :**

LOCALISATION	Rue du Parc Industriel, 8 à 4300 Waremme
DATE	03/10/2026
HEURES	De 10h00 à 18h00

Vérifications techniques complémentaires

Réservé aux seuls équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur

LOCALISATION	Rue du Parc Industriel, 8 à 4300 Waremme
DATE	04/10/2026
HEURES	De 06h30 à 06h50

N.B. : Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUMUP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces (compte juste).

Les éventuelles VT finales :

LOCALISATION	Garage Schepers, zoning Rue des Petits Gravelots 2 à 4300 WAREMME
--------------	---

Emplacement des VT OBLIGATOIRES après abandon ou sortie de route :

LOCALISATION	Rue du Parc Industriel, 8 à 4300 Waremme
--------------	--

Devoirs des Concurrents en cas d'accident ou de sortie de route même mineure. RSG 1.8.2

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Art. 8. Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

DATE	03/10/2026
HEURES	De 9h00 à 20h00

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

FREQUENCE	5 fois par boucle
EMPLACEMENT	Sur liaison entre l'EC1 et l'EC2 (station Total – voir roadbook) Sur liaison entre l'EC2 et l'Assistance (station Q8 – voir roadbook) Sur liaison entre l'assistance et l'EC3 (Station Q8 et Shell – voir roadbook) Sur liaison entre l'EC3 et l'EC4 (Station Welcome – voir roadbook)

C) Zones d'assistance (voir Art. 17.2 du RPR)

LOCALISATION	Rue du Parc Industriel à 4300 Waremme
--------------	---------------------------------------

LA ZONE DE SECOURS HESBAYE impose que chaque stand d'assistance doit être muni d'un extincteur à poudre d'au moins une unité d'extinction (équivalent à 6 kg) en ordre de validité.

Art. 9. Parcs fermés

9.1. Parc Fermé de Départ (Voir Art. 15.1 du RPR)

LOCALISATION	Rue du Parc Industriel, 8 à 4300 Waremme
--------------	--

9.2. Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)

LOCALISATION	Rue du Parc Industriel, 8 à 4300 Waremme
--------------	--

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé, **sous peine d'exclusion**. Les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être " plombées ". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie concernée*. L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel.

*(catégorie PH Classic et PH S/R, Catégorie Divisions 1-2-3 et Catégorie 4)

IV. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront au maximum 30 minutes après l'officialisation du classement de la dernière catégorie rentrée au Parc Fermé.

LOCALISATION DE LA PROCLAMATION	Rue du Parc Industriel, 8 à 4300 Waremme
---------------------------------	--

- Des prix et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - Challenges Jean-Louis DUMONT au pilote vainqueur de chaque Division
 - Premier "Master" au classement général en PH S/R
 - Première dame au classement général PH S/R
 - Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement de la Division PH S/R)
 - 3 premiers de la Division PH S/R
 - 3 premiers de chaque classe de la Division PH S/R (21 – 22 et 23)
 - Premier "Master" au classement général en PH Classic
 - Première dame au classement général PH Classic
 - Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement de la Division PH Classic)
 - 3 premiers de la Division PH Classic
 - 3 premiers de chaque classe de la Division PH Classic (17-18 et 19)
 - Premier "Master" au classement général en Division 4
 - Première dame au classement général Div. 4
 - Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
 - 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
 - 3 premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
 - Premier "Master" au classement général en Div. 1-2-3 confondues
 - Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
 - Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
 - 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)
 - 3 premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)



Art. 11. Permanences

Jusqu'au 2 octobre à 08h30 et après l'épreuve:

- RAVET Jacques 0475/ 81 38 75 ecuriehesbaye@gmail.com
- VIGNAUX Thierry 0497/ 39 53 79 vigntech@me.com

- Adresse mail de l'épreuve : info@ecuriehesbaye.be
- Page Facebook : <https://www.facebook.com/criteriumjldumont>
- Site web: www.hesbayemotorclub.be
- Local Hesbaye Motor Club - Rue Lambert Mottart, 21B3- 4280 HANNUT

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par email (info@ecuriehesbaye.be) **AVANT le vendredi 2 octobre 2026 à 12h00.**

A partir du 03 octobre à 08h30 au n° 8, avenue du Parc Industriel à 4300 Waremmes.

- Direction de course :
 - RAVET Jacques 0475/ 81 38 75 ecuriehesbaye@gmail.com

- Direction Sécurité :
 - JAMOUL Olivier 0470/ 42 28 24
 - PARIS Pierre-Edouard 0471/89.67.31
 - VIGNAUX Thierry 0497/ 39 53 79

- Secrétaire du meeting :
 - ROWIE Nathalie 0499/33.18.90

- Relation presse :
 - VERSTRAETE Bernard 0475/ 65 64 13

Art. 12. Tableau d'affichage (RPR art. 21)

Affichage et publications "matériels"

Dans le chapiteau Rue du Parc Industriel, 8 à 4300 Waremmes

Affichage et publications "virtuels" :

Sportity : JLDUMONT



Art. 13. Divers

- A) Roadbook d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)
- B) Programmes au centre du rallye (Parc industriel) dès le 3 octobre à 09h00 et dans la station-service Q8 de Waremmes sise Rue de Huy 157 au prix de 5€.
- C) Restauration, Hôtels. Voir liste sur www.hesbayemotorclub.be

Art. 14. Approbations et réglementation ASAF

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le présent règlement a été approuvé par :

Nom : PIROTTE Prénom : Cédric, pour la CSAP Liège Lic. N° 593 , en date du 5/08/2026

Nom : LEMINCE Prénom : Pascal, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 868, en date du 8/08/2026

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Nom : LEJEUNE Prénom : Guy Inspecteur-Sécurité, Lic. N° 728 , en date du 12 juin 2026

Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.
Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.

